

CHAMPIONNATS DE FRANCE

TENNIS ENTREPRISE

DOSSIER SPORTIF 2025



VILLES ORGANISATRICES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE

1964 à 1969 PARIS	1999 GRENOBLE (Dauphiné – Savoie)
1970 GUEUGNON (Bourgogne)	2000 MARCQ-EN-BAROEUL (Flandres)
1971 ARCACHON (Guyenne)	2001 SOPHIA ANTIPOLIS (Côte d’Azur)
1972 ANGERS (Pays de Loire)	2002 ARLES (Provence)
1973 DIJON (Bourgogne)	2003 CERGY (Val d’Oise)
1974 TOURS (Centre)	2004 PERIGUEUX (Guyenne)
1975 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)	2005 MARCQ-EN-BAROEUL (Flandres)
1976 AMIENS (Picardie)	2006 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
1977 RENNES (Bretagne)	2007 BLOIS (Centre)
1978 MERIGNAC (Guyenne)	2008 NANCY (Lorraine)
1979 CAP D’AGDE (Languedoc-Roussillon)	2009 LIMOGES (Limousin)
1980 GRENOBLE (Dauphiné - Savoie)	2010 DEAUVILLE (Normandie)
1981 LOUVECIENNES (Yvelines)	2011 SAINT-MALO (Bretagne)
1982 LYON (Lyonnais)	2012 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
1983 ALBI (Midi-Pyrénées)	2013 LYON (Lyonnais)
1984 COGNAC (Poitou-Charentes)	2014 BESANÇON (Franche-Comté)
1985 ARLES (Provence)	2015 GRENOBLE (Dauphiné-Savoie)
1986 SAINT-MALO (Bretagne)	2016 STRASBOURG (Alsace)
1987 BOURG EN BRESSE (Lyonnais)	2017 NICE (Provence Alpes Côte d’Azur)
1988 NANCY (Lorraine)	A partir de l’année civile 2018 et du
1989 BOURGES (Centre)	changement du début de l’année sportive
1990 HERBLAY (Val d’Oise)	au 1 ^{er} septembre, le millésime référencé est
1991 NICE (Côte d’Azur)	celui correspondant à l’année sportive :
1992 AUBIERE (Auvergne)	2019 RONCHIN (Hauts-de-France)
1993 STRASBOURG (Alsace)	2020 LIMOGES (Nouvelle Aquitaine)
1994 BIARRITZ (C.B.B.L.)	2021 PAS DE CHAMPIONNATS (crise sanitaire)
1995 LE HAVRE (Normandie)	2022 SAINT-MALO (Bretagne)
1996 LIMOGES (Limousin)	2023 TOULOUSE (Occitanie)
1997 DIJON (Bourgogne)	2024 MARCQ-EN-BAROEUL (Hauts-de-France)
1998 REIMS (Champagne)	

2025 : Besançon - Ligue Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE

PALMARES 2024.....	3
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE France – TENNIS ENTREPRISE	4
I. CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION	4
1. Déroulement des Championnats de France des 1 ^{res} et 2 ^e Divisions Féminines et Masculines.....	4
2. Montées, maintiens et descentes des équipes à l'issue des phases préliminaires	4
3. Championnats de France des 3 ^e divisions féminine et masculine	5
II. ENGAGEMENT DES EQUIPES	6
1. Délais d'engagement.....	6
2. Saisie en ligne de la fiche équipe et ajout de joueurs.....	6
III. RENCONTRES.....	6
1. Déroulement de chaque rencontre :.....	6
2. Jour et horaires des rencontres	7
3. Suivi des résultats et classements.....	7
4. Tenue vestimentaire	7
IV. JUGE ARBITRAGE, ARBITRAGE - ENREGISTREMENT DES RESULTATS PAR LE JUGE ARBITRE	7
V. INDEMNITES DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET/OU DE SEJOUR	7
VI. FORFAITS – REGLEMENTS SPORTIFS	8
CHAMPIONNATS DE France TENNIS ENTREPRISE 2025 EQUIPES DES 1 ^{RES} DIVISIONS	9
CHAMPIONNATS DE France TENNIS ENTREPRISE 2025 EQUIPES DES 2 ^E DIVISIONS.....	10
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES 1RES ET 2E DIVISIONS 2025.....	11
CHAMPIONNAT DE France 2025 3 ^E DIVISIONS FEMININE & MASCULINE.....	12
FORMULAIRE CHAMPIONNAT DE France 3 ^E DIVISION 2025	13
CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UNE PHASE INTERREGIONALE.....	14
DE 3 ^E DIVISION	14
I. ORGANISATION SPORTIVE	14
1. Courts et balles.....	14
2. Juge-arbitrage/arbitrage	14
3. Rencontres	14
II. ORGANISATION GENERALE	14
1. Hébergement, restauration et transport	14
2. Service médical.....	15
III. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT	15
CHAMPIONNAT DE France 2025 3 ^E DIVISION FEMININE – TABLEAU FINAL	16
CHAMPIONNAT DE France 2025 3 ^E DIVISION MASCULINE – TABLEAU FINAL	17

PALMARES 2024

FINALES LE SAMEDI 21 OCTOBRE 2023 A LA LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE

1^{RES} DIVISIONS

Dames :

ENSEIGNANTES DES LANDES (NVA) BAT USEN-FP 33 TENNIS (NVA) 3/2

Messieurs:

METRO TRANSPORTS US (IDF) BAT AS TECNIFIBRE (IDF) 4/1

2^E DIVISIONS

Dames :

CTE FFT (IDF) BAT MINISTERE DES FINANCES (IDF) 5/0

Messieurs :

COMITE 77-GSTE-DE (IDF) BAT AVIATION CIVILE ESSONNE (IDF) 4/0

3^E DIVISIONS

Dames :

ENSEIGNANTS MOSELLE (GDE) BAT HOSPITALIERS TOULOUSE (Occ) 4/1

Messieurs :

CA SPORTS (IDF) BAT CAEN LA MER ENSEIGNANTS (NOR) 5/0

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE – TENNIS ENTREPRISE

La mention « club » désigne dans ce document : club/section

Les Championnats de France Tennis Entreprise sont ouverts aux clubs et sections Tennis Entreprise dont le statut est défini dans les Règlements Administratifs de la FFT (Annexe II).

Les règlements sportifs fédéraux sont applicables aux Championnats de France Tennis Entreprise (Titre Troisième des RS ainsi que son chapitre IV) et sont complétés par les dispositions suivantes.

I. CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

La licence de l'année sportive en cours devra être présentée lors de chaque rencontre.

Il ne peut être engagé dans le Championnat de France Tennis Entreprise qu'une seule équipe féminine et masculine par association sportive. Les Championnats sont constitués par les 1^{res}, 2^e et 3^e divisions féminines et masculines.

1. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 1^{RES} ET 2^E DIVISIONS FEMININES ET MASCULINES

Dans chaque division, les équipes sont réparties dans des poules par la Commission Fédérale Tennis Entreprise :

- Les 1^{re} et 2^e divisions féminines sont constituées de 2 poules de 5 équipes ;
- La 1^{re} division masculine est constituée de 2 poules de 6 équipes ;
- La 2^e division masculine est constituée de 4 poules de 5 équipes.

Dans chaque poule, les équipes qualifiées participent à des rencontres les opposant, une seule fois, les unes aux autres et dont l'ensemble constitue la « phase préliminaire ».

REMPLACEMENT : avant diffusion des poules, la Commission Fédérale Tennis Entreprise procède au remplacement d'une équipe qui ne se serait pas engagée ou dont l'engagement aurait été refusé, en se basant sur les résultats de l'année précédente. En cas de forfait d'un club ou d'une section après la diffusion des poules, la Commission peut modifier le calendrier d'une poule si elle le juge utile pour l'équilibre et la bonne organisation de la compétition.

2. MONTEES, MAINTIENS ET DESCENTES DES EQUIPES A L'ISSUE DES PHASES PRELIMINAIRES

Dans les tableaux qui suivent, les numéros associés à chaque lettre indiquent le classement des équipes à l'issue des rencontres de poules.

2.1 CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ

1^{re} Division Féminine (poules A et B)

A1	B1	A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et se maintiennent.
A2	B2	A2, B2, A3 et B3 se maintiennent.
A3	B3	
A4	B4	A4, B4, A5 et B5 descendent en 2e division.
A5	B5	

2^e Division Féminine (Poules A et B)

A1	B1	A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et montent en 1 ^{re} division.
A2	B2	A2 et B2 montent en 1 ^{re} division.
A3	B3	A3, B3, A4 et B4 se maintiennent.
A4	B4	
A5	B5	A5 et B5 descendent en championnat régional.

2.2 CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN

1^{re} Division Masculine (poules A et B)

A1	B1	A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et se maintiennent.
A2	B2	A2, B2, A3, B3, A4 et B4 se maintiennent.
A3	B3	
A4	B4	
A5	B5	A5, B5, A6 et B6 descendent en 2e division.
A6	B6	

2^e Division Masculine (poules A, B, C et D)

A1	B1	C1	D1	A1, B1, C1 et D1 montent en 1 ^{re} division. Elles se rencontrent lors de demi-finales et les vainqueurs des demi-finales se disputent le titre.
A2	B2	C2	D2	A2, B2, C2, D2, A3, B3, C3, D3, A4, B4, C4 et D4 se maintiennent.
A3	B3	C3	D3	
A4	B4	C4	D4	
A5	B5	C5	D5	A5, B5, C5 et D5 descendent en championnat régional.

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3^E DIVISIONS FEMININE ET MASCULINE

Chaque équipe vainqueur de sa division qualificative régionale intègre un groupe interrégional. Au total, huit tableaux interrégionaux composés chacun de quatre équipes sont constitués pour chacune de ces épreuves, soit 32 équipes de ligue : les 13 équipes championnes de ligue et 19 places supplémentaires attribuées en fonction du nombre de clubs/sections tennis entreprise actifs par ligue.

RETRAIT D'UNE EQUIPE : pour les championnats de France se déroulant sous forme de tableaux, en cas de retrait d'une équipe avant la diffusion du tableau, une autre équipe de la même ligue pourra être qualifiée. L'équipe s'étant retirée conservera la possibilité de participer au championnat l'année N+1.

3.1 GROUPE INTERREGIONAL

Le tableau de chaque groupe interrégional est constitué avant les rencontres, par la FFT, en pesant les compositions prévisionnelles des équipes dont la liste est communiquée à leur engagement. Cette pesée se fait en application de l'article 41 al. 3 des RS de la FFT, en fonction des classements des 4 meilleurs joueurs pour la 3^e division masculine, et des 3 meilleures joueuses pour la 3^e division féminine.

Ordre des parties : les demi-finales se déroulent le samedi et opposent simultanément les équipes classées (au poids) n°1 et n°4 et celles classées n°2 et n°3. Le dimanche se jouent à la fois la finale, entre les vainqueurs du premier tour, et la rencontre de classement, entre les perdants du premier tour.

3.2 TABLEAU FINAL

Les huit vainqueurs des groupes interrégionaux entrent ensuite dans le tableau final où ils joueront des rencontres à élimination directe. Dans ces rencontres, les accueils se font de club à club jusqu'aux demi-finales incluses. Les vainqueurs des demi-finales jouent le titre de champion de France lors des finales.

- 3^e masculine : les 4 équipes demi-finalistes accèdent à la 2^e division masculine la saison suivante ;
- 3^e féminine : les 2 équipes finalistes accèdent à la 2^e division féminine la saison suivante.

II. ENGAGEMENT DES EQUIPES

Les équipes sont composées de joueurs titulaires de la qualification Tennis Entreprise telle que définie à l'article 164 des Règlements sportifs de la FFT, et licenciés. Cette qualification est de la responsabilité de la commission régionale Tennis Entreprise.

1. DELAIS D'ENGAGEMENT

■ 1^{res} et 2^e Divisions :

- **Jusqu'au vendredi 10 mai inclus** : les équipes envoient à la FFT le formulaire d'inscription (p.10) en y joignant le RIB de leur association ainsi qu'un chèque de 50 € à l'ordre de la FFT pour les droits d'engagement ;
- **Du lundi 12 août au vendredi 6 septembre inclus** : les équipes saisissent l'intégralité de leur fiche équipe sur ADOC <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>

■ 3e Divisions : **aucun engagement d'équipe ne sera accepté après la date du 9 juillet**

- **Du lundi 13 mai au mardi 9 juillet** : dans la Gestion Sportive organisateur, la ligue confirme ses équipes qualifiées dans chacune des épreuves de 3^e division et renseigne le correspondant ;
- La FFT prendra contact avec les équipes qualifiées pour leur demander le RIB de leur association ;
- **Du lundi 12 août au mardi 3 septembre inclus** : les équipes saisissent l'intégralité de leur fiche équipe sur ADOC <https://adoc.app.fft.fr/adoc/> ; cette saisie n'est possible que si la ligue a confirmé l'engagement de l'équipe.

2. SAISIE EN LIGNE DE LA FICHE EQUIPE ET AJOUT DE JOUEURS

a) Les équipes sont tenues d'indiquer dans leur composition leurs joueurs les mieux classés, régulièrement qualifiés, **au plus tard à la date limite saisie des fiches équipes indiqué ci-dessus. Afin d'éviter de ne pouvoir faire jouer un joueur non-inscrit sur la fiche équipe parce qu'il serait monté à la sortie du classement, il est conseillé aux clubs d'inscrire le plus de joueurs possibles lors de la saisie de leur fiche équipe.**

b) **Après la date limite de saisie des fiches équipes, seuls les joueurs dont le classement est inférieur ou égal à celui du joueur n°4 chez les messieurs / de la joueuse n°3 pour les dames pourront jouer** ; le classement de référence est celui de la date butoir de la saisie des fiches équipes. Une demande d'ajout peut être effectuée par mail auprès du Service Compétition de la FFT en indiquant : le nom de l'équipe, l'épreuve concernée et, pour le joueur, ses noms, classement et numéro de licence ; la confirmation d'ajout du joueur sera transmise par retour de mail.

III. RENCONTRES

Lors de chaque rencontre, le capitaine doit se présenter avec son équipe au complet à l'heure de convocation fixée par le juge-arbitre et présenter des joueurs ayant tous obtenu leur qualification tennis entreprise, délivrée par leur ligue.

Un joueur n'ayant pas cette qualification ne pourra pas prendre part aux rencontres ; il sera bloqué dans la feuille de match. Le capitaine présentera pour l'ensemble des joueurs :

- L'attestation de licence Multi-raquettes de l'année sportive en cours
- Une pièce d'identité officielle.

1. DEROULEMENT DE CHAQUE RENCONTRE :

Chaque rencontre comprend :

- Pour le championnat masculin, 4 simples et 1 double se jouant dans l'ordre suivant : S4, S2, S3, S1 et double.
- Pour le championnat féminin, 3 simples et 1 double (le double vaut 2 points), se jouant dans l'ordre suivant : S1, S2, S3 et double.

Le format des simples est le format traditionnel (format 1). Les joueurs (ses) de simple peuvent jouer en double. Le format du double est le format 4, soit :

- Dans les 2 premières manches, application du point décisif ;
- La 3^e manche est remplacée par un jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart ; **il faut saisir le score réel** : 10/6, 11/9, 14/12, etc. Exemple de résultat à la fin d'un match de double : 6/4 6/7 10/8

2. JOUR ET HORAIRES DES RENCONTRES

- Chaque rencontre est disputée le samedi à 14h conformément au calendrier fédéral sauf si les deux équipes décident d'un commun accord d'avancer la rencontre à 9h ; dans ce cas, elles doivent toutes deux en informer la FFT et la ligue d'accueil. Si aucun accord n'est trouvé, c'est l'horaire officiel qui est conservé ;
- Pour les Interrégions des 3^e divisions, les rencontres du samedi débutent à 14h et celles du dimanche à 9h.
- Les Finales se dérouleront le samedi à 9h avec une réunion des capitaines la veille à 19h (présence obligatoire).

3. SUIVI DES RESULTATS ET CLASSEMENTS

L'ensemble des résultats, classements et feuilles de match est disponible sur [TENUUP](#)

4. TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue de tennis réglementaire, conformément à l'article 7 des règlements sportifs, est obligatoire (avec au maximum trois logos de 26 cm² par vêtement).

IV. JUGE ARBITRAGE, ARBITRAGE - ENREGISTREMENT DES RESULTATS PAR LE JUGE ARBITRE

Pour l'ensemble des rencontres, la ligue d'accueil désigne un JAE2 minimum et **met à disposition de celui-ci un arbitre qualifié pour chacune des parties ou, pour 2 courts maximum, un superviseur de courts ayant la qualification A1 minimum.**

- Lors des rencontres de club à club, le Juge-arbitre doit saisir les résultats et le nom des arbitres dans Ten'Up le jour de la rencontre. Toute partie non arbitrée est perdue par l'équipe visitée.
- Pour les Interrégions de 3^e divisions, le Juge- arbitre saisit les feuilles de match dans Ten'Up ; il saisit aussi la rencontre de classement qui se génère automatiquement après la saisie des demi-finales.

V. INDEMNITES DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET/OU DE SEJOUR

Les remboursements sont effectués par virement bancaire ; toute équipe engagée se doit de fournir le RIB de son association sportive ; les coordonnées bancaires transmises seront enregistrées pour le compte du club/de la section dans la base fédérale.

Les indemnités sont forfaitaires et aucun justificatif n'est à fournir. Les équipes qui se déplacent recevront, **à l'issue de la compétition**, le remboursement d'une partie de leurs frais de déplacement, calculé comme suit :

- Pour le championnat masculin : 0,10 € (tarif au km) x distance Km A/R x 5 (nombre de personnes prises en charge)
- Pour le championnat féminin : 0,10 € (tarif au km) x distance Km A/R x 4 (nombre de personnes prises en charge)
- Depuis/vers la Corse : traversée Aller/Retour = 1500 kms x nombre de personnes prises en charges x 0,10 € (tarif au km) + le calcul des kilomètres effectués sur le territoire

Indemnités pour la finale : les remboursements kilométriques s'effectuent sur la même base que ci-dessus ; une prime de séjour de 152,50 € est versée à chacune des équipes finalistes.

Pour les Interrégions des 3^e divisions : les équipes percevront, en plus de leur indemnité kilométrique, une indemnité de séjour de 152,50 € sous réserve d'avoir participé aux 2 journées de rencontre.

Les Indemnités de déplacement et de séjour pour une rencontre ne sont prises en compte **qu'à partir d'une distance de 50 kms aller.**

VI. FORFAITS – REGLEMENTS SPORTIFS

Article 111 :

Toute équipe déclarant forfait doit prévenir le club adverse, le juge-arbitre, la FFT et éventuellement le club tiers accueillant la rencontre.

Tout club dont l'équipe a déclaré forfait pour une ou plusieurs rencontres est passible d'une pénalité financière (...) correspondant :

- Aux frais engagés par les équipes, le club d'accueil et l'organisateur du championnat ;
- A une amende pouvant aller de 50 à 1 000 euros.

Article 112 :

Pour les championnats organisés sous forme de tableaux : le club dont l'équipe a déclaré forfait lors d'une rencontre d'un championnat se disputant par élimination directe l'année N perd sa qualification pour ce même championnat l'année N+1.

La commission organisatrice se réserve la possibilité de ne pas appliquer cet article si elle le juge nécessaire au vu de circonstances exceptionnelles justifiées par le club.

Article 113 :

- *Pour les championnats organisés sous forme de poules* : le club déclarant 2 fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général pour l'ensemble du championnat. De même, l'équipe étant deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois, est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat.

Article 169 :

Toute équipe déclarée forfait général lors d'une épreuve par poule l'année N sera rétrogradée automatiquement d'une division pour le championnat de l'année N+1.

CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2025 | EQUIPES DES 1^{RES} DIVISIONS

Les poules seront constituées après inscription définitive des équipes

1^{re} DIVISION FEMININE (10 EQUIPES - 2 POULES DE 5)

50 63 9882 - AS BIB Tennis (Michelin) (ARA)
 56 59 9926 - Décathlon (HDF)
 59 40 9207 - ENSEIGNANTES DES LANDES (NVA)
 55 67 9002 - EDUC. NAT. 2FOPEN67 (GDE)
 59 33 9851 - USEN-FP 33 (NVA)
 57 75 0513 - CTE FFT (IDF)
 57 75 0314 - MINISTERE DES FINANCES (IDF)
 53 36 0784 - ALC (CVL)
 50 38 9332 - ASDE 38 ENSEIGNANTES 1 (ARA)
 57 95 9825 - E N T V O (IDF)

CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

SAMEDI 7 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT)
SAMEDI 14 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT)
SAMEDI 21 SEPTEMBRE : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT)
SAMEDI 28 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT)
SAMEDI 5 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)

1^{re} DIVISION MASCULINE (12 EQUIPES - 2 POULES DE 6)

62 13 9246 - 2F OPEN-JS 13 (PCA)
 57 92 9094 - DASSAULT SYSTEM (IDF)
 59 33 9851 - USEN FP 33 (NVA)
 50 63 9818 - TEN AUVERGNE (ARA)
 50 69 0594 - BABOLAT AS (ARA)
 57 78 9839 - AS TECNIFIBRE (IDF)
 57 75 0157 - METRO TRANSPORTS/U.S. (IDF)
 59 87 9886 - TEC (NVA)
 57 91 0137 - AVIATION CIVILE ESSONNE (IDF)
 57 91 9107 - AF91 (IDF)
 56 59 9926 - DECATHLON (HDF)
 57 77 9068 - COMITE 77-GSTE-DE IDF (IDF)

CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

SAMEDI 7 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 3 • 2 REÇOIT 5 • 6 REÇOIT 4
SAMEDI 14 SEPTEMBRE : 5 REÇOIT 1 • 4 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 6
SAMEDI 21 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 4 • 2 REÇOIT 6 • 3 REÇOIT 5
SAMEDI 28 SEPTEMBRE : 6 REÇOIT 1 • 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5
SAMEDI 5 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 6

FINALE

LE SAMEDI 19 OCTOBRE A 9 H – BESANÇON (LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE)

CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2025 | EQUIPES DES 2^E DIVISIONS

Les poules seront constituées après inscription définitive des équipes

2^e DIVISION FEMININE (10 EQUIPES - 2 POULES DE 5)

55 57 9621 – ENSEIGNANTS MOSELLE (GDE)
 53 18 9032 – 2FOPEN18 (CVL)
 60 31 9050 – HOSPITALIERS TOULOUSE (OCC)
 56 62 9926 - EducNat 59/62 (HDF)
 55 54 9016 - NANCY ENSEIGN. (GDE)
 50 63 9819 - AS INSTIT PROF 63 (ARA)
 60 34 0184 - ASCH MONTPELLIER (OCC)
 55 67 9076 - DENTISTES 67 (GDE)
 56 02 9026 - UPT AXONAI (HDF)
 50 42 9702 - ENSEIGNANTES ROANNE (ARA)

2^e DIVISION MASCULINE (20 EQUIPES - 4 POULES DE 5)

55 67 9024 - ALLIANCE SPORTIVE CREDIT MUTUEL (GDE)
 60 81 0525 - CASTRES AS P. FABRE TENNIS CLUB (OCC)
 52 35 0338 - RENNES AS. SPORT et CULT.ENS. (BRE)
 60 31 9255 - BE 31 (OCC)
 60 31 9978 – AIRBUS AITS (OCC)
 56 59 9967 - Prof en Nord (HDF)
 62 06 9926 - LA RAQUETTE THALES ALENIA SPACE (PCA)
 50 38 9952 - ST MICRO (ARA)
 60 31 0084 -T.O.A.C TENNIS CLUB (OCC)
 56 02 9026 - UPT Axonais1 (HDF)
 53 36 0784 - ALC (CVL)
 58 61 9525 - Association sportive des Enseignants de l'Orne (NOR)
 55 68 9558 - CRYOSTAR HESINGUE (GDE)
 57 75 0513 - CTE F.F.T (IDF)
 50 63 9882 - AS BIB Tennis (Michelin) (ARA)
 50 73 9979 - USCC TENNIS (ARA)
 55 67 9092 - AW-AUDIT (GDE)
 57 75 0001 - CA SPORTS (IDF)
 58 14 9016 - CAEN LA MER ENSEIGNANTS (NOR)
 57 93 0113 - AS GAZIERS DE PARIS (IDF)

CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

SAMEDI 7 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT)
SAMEDI 14 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT)
SAMEDI 21 SEPTEMBRE : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT)
SAMEDI 28 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT)
SAMEDI 5 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)

CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

SAMEDI 7 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT)
SAMEDI 14 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT)
SAMEDI 21 SEPTEMBRE : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT)
SAMEDI 28 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT)
SAMEDI 5 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)

DEMI-FINALES : SAMEDI 12 OCTOBRE

VAINQUEUR DE LA POULE A REÇOIT VAINQUEUR DE LA POULE B
 VAINQUEUR DE LA POULE C REÇOIT VAINQUEUR DE LA POULE D

FINALE

LE SAMEDI 19 OCTOBRE A 9 H – BESANÇON (LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES 1RES ET 2E DIVISIONS | 2025

Merci de renseigner ce formulaire et d'y joindre **LE RIB DE VOTRE ASSOCIATION SPORTIVE AINSI QU'UN CHEQUE D'UN MONTANT DE 50 EUROS A L'ORDRE DE LA FFT (droits d'engagement)**

Formulaire à compléter et à envoyer avant **le vendredi 10 mai 2024** à :

**Direction des Clubs et des Pratiques – Service Compétitions
A l'attention de Catherine Buffard
Fédération Française de Tennis – 89, rue Escudier – 92100 Boulogne-Billancourt**

COCHER LA DIVISION CONCERNEE :	<input type="checkbox"/> 1 ^{RE} FEMININE <input type="checkbox"/> 1 ^{RE} MASCULINE <input type="checkbox"/> 2 ^E FEMININE <input type="checkbox"/> 2 ^E MASCULINE
VOTRE LIGUE :	
VOTRE CODE CLUB/SECTION (OBLIGATOIRE) :	(8 CHIFFRES)
NOM DE VOTRE CLUB / SECTION :	
NOM DE VOTRE ENTREPRISE / ADMINISTRATION :	

CORRESPONDANT D'EQUIPE	
NOM & PRENOM :	
@ ADRESSE MAIL (OBLIGATOIRE) :	
TELEPHONE PORTABLE :	

A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU CLUB/SECTION TENNIS ENTREPRISE	
NOM & PRENOM :	
DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REGLEMENTS SPORTIFS DE LA FFT RELATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE ET DE SON DOSSIER SPORTIF, ET M'ENGAGE A EN RESPECTER LES MODALITES. (REGLEMENTS SPORTIFS EN LIGNE https://www.fft.fr/la-federation/organisation-federale/textes-officiels-fft)	
SIGNATURE :	

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2025 | 3^E DIVISIONS FEMININE & MASCULINE

INTERREGIONS : samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024

3e DIVISION FEMININE

	LIGUES	LIGUES	LIGUES	<u>LIGUES ORGANISATRICES EN 2024 (SAISON SPORTIVE 2025)</u>
GROUPE A ▶	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	GRAND EST	AUVERGNE-RHONE-ALPES	CORSE
GROUPE B ▶	GRAND EST	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	HAUTS-DE-FRANCE	AUVERGNE-RHONE-ALPES
GROUPE C ▶	ILE-DE-FRANCE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	GRAND EST
GROUPE D ▶	PAYS DE LOIRE	CENTRE-VAL DE LOIRE	BRETAGNE	NORMANDIE
GROUPE E ▶	OCCITANIE	NOUVELLE-AQUITAINE	ILE-DE-FRANCE	PAYS DE LOIRE
GROUPE F ▶	NORMANDIE	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE-AQUITAINE	OCCITANIE
GROUPE G ▶	NOUVELLE-AQUITAINE	OCCITANIE	GRAND EST	ILE-DE-FRANCE
GROUPE H ▶	CENTRE-VAL DE LOIRE	ILE-DE-FRANCE	OCCITANIE	NOUVELLE-AQUITAINE

3e DIVISION MASCULINE

	LIGUES	LIGUES	LIGUES	<u>LIGUES ORGANISATRICES EN 2024 (SAISON SPORTIVE 2025)</u>
GROUPE A ▶	GRAND EST	CORSE	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AUVERGNE-RHONE-ALPES
GROUPE B ▶	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	GRAND EST	HAUTS-DE-FRANCE
GROUPE C ▶	AUVERGNE-RHONE-ALPES	GRAND EST	ILE-DE-FRANCE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
GROUPE D ▶	CENTRE-VAL DE LOIRE	NORMANDIE	PAYS DE LOIRE	BRETAGNE
GROUPE E ▶	NOUVELLE-AQUITAINE	PAYS DE LOIRE	OCCITANIE	ILE-DE-FRANCE
GROUPE F ▶	PAYS DE LOIRE	OCCITANIE	NORMANDIE	NOUVELLE-AQUITAINE
GROUPE G ▶	OCCITANIE	ILE-DE-FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	GRAND EST
GROUPE H ▶	ILE-DE-FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	CENTRE-VAL DE LOIRE	OCCITANIE

NB : les équipes des ligues ayant plusieurs places seront affectées dans les groupes à l'issue de la date butoir d'engagement (après le 9 juillet).

Les groupes seront communiqués aux équipes au plus tard le 30 juillet 2024.

FORMULAIRE CHAMPIONNAT DE FRANCE 3^E DIVISION | 2025

**FORMULAIRE A REMPLIR PAR LA LIGUE A ENVOYER A LA FFT
AVANT LE LUNDI 1 JUILLET A cbuffard@fft.fr**

MODALITES D'ORGANISATION DE L'INTERREGION - SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024	
COCHER LA DIVISION CONCERNEE :	<input type="checkbox"/> 3 ^e DIVISION FEMININE <input type="checkbox"/> 3 ^e DIVISION MASCULINE
SELECTIONNER VOTRE GROUPE :	A – B – C – D – E – F – G – H

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION	
LIGUE :	
NOM & PRENOM : @ ADRESSE MAIL (OBLIGATOIRE) : TELEPHONE PORTABLE :	
NOM & PRENOM JAE DESIGNÉ PAR LA LIGUE :	
N° de licence du JAE	JAE2 OU JAE3 (RAYER LA MENTION INUTILE)

ADRESSE DES TERRAINS			
CODE CLUB/ CODE LIGUE :			
NOM DU CLUB (OU INSTALLATIONS LIGUE) ADRESSE CODE POSTAL & VILLE			
NBRE COURTS COUVERTS		SURFACE	
NBRE COURTS EXTERIEURS		SURFACE	
BALLES (MARQUE & MODELE)			

HOTELS CONSEILLES PAR L'ORGANISATION	
HOTEL 1 : ADRESSE + TEL	
HOTEL 2 : ADRESSE + TEL	

CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UNE PHASE INTERREGIONALE DE 3^E DIVISION

La FFT est le maître d'œuvre de l'ensemble des Championnats de France. Elle confie chaque année l'organisation des groupes de la phase interrégionale à une Ligue et sa commission régionale Tennis Entreprise (CRTE).

I. ORGANISATION SPORTIVE

Un groupe de la phase interrégionale regroupe 4 équipes et se dispute par élimination directe :

- Demi-finales, le samedi, 14h ;
- Finale et rencontre de classement, le dimanche à 9h.

Chaque rencontre Messieurs est constituée de 4 simples et 1 double dont l'ordre est : S4, S2, S3, S1 et double.

Chaque rencontre Dames est constituée de 3 simples et 1 double qui vaut 2 points : S1, S2, S3 et double.

Le format des simples est le format traditionnel (format 1) et celui des doubles est le format 4 (cf. §III.1 du présent dossier sportif).

1. COURTS ET BALLEES

Deux courts de même surface, au minimum, doivent être réservés à la compétition. S'il est prévu que les rencontres se déroulent à l'extérieur, des courts de repli doivent être prévus en cas d'intempéries. Les balles sont fournies par la Ligue d'accueil.

2. JUGE-ARBITRAGE/ARBITRAGE

Un juge-arbitre de qualification JAE2 minimum est désigné par la commission régionale d'arbitrage (CRA) qui recevra de la FFT les indemnités habituelles. La CRTE avec sa CRA doivent prévoir des arbitres de chaise officiels en nombre suffisant (un arbitre de chaise par partie) pris en charge par la ligue. Des superviseurs ayant la qualification de niveau 1 minimum sont autorisés.

Le JA de la phase interrégionale doit saisir les feuilles de match dans Ten'Up en y indiquant les arbitres ; en saisissant les résultats des rencontres du samedi, les rencontres du dimanche et de classement se généreront automatiquement; ainsi, le JA pourra saisir les feuilles de matchs de l'ensemble des rencontres.

Les tableaux sont constitués en fonction de la composition prévisionnelle des équipes ; ils sont élaborés par la FFT (non par le JA le jour des rencontres) et seront visibles dans Ten'Up. A égalité de poids, la FFT procède à un tirage au sort.

Une équipe ne pourra pas se renforcer par rapport à la composition initiale utilisée pour le calcul du poids de l'équipe. La composition d'une équipe lors de la rencontre du samedi peut être différente de celle du dimanche.

3. RENCONTRES

Les demi-finales opposent simultanément les équipes classées, en poids, n°1 et n°4, et celles classées n°2 et n°3. Le dimanche se jouent la finale et la rencontre de classement.

Si un groupe interrégional n'est composé que de 3 équipes, l'équipe classée n°1 en terme de poids est exemptée de la première journée et elle n'est pas tenue de se présenter le samedi à 14h ; elle jouera la finale le dimanche contre le vainqueur de la rencontre ayant opposé les équipes classées n°2 et n°3.

II. ORGANISATION GENERALE

1. HEBERGEMENT, RESTAURATION ET TRANSPORT

La CRTE organisatrice doit prévoir de négocier un tarif préférentiel avec un hôtel et bloquer le nombre de chambres suffisant pour chacune des équipes visiteuses. Il est fortement souhaitable que les déjeuners puissent être pris sur les lieux de la compétition (plat chaud) et qu'un dîner des équipes soit organisé le samedi soir.

Un système de navettes pourra être mis en place entre hôtel/gare/aéroport/lieu de la compétition.

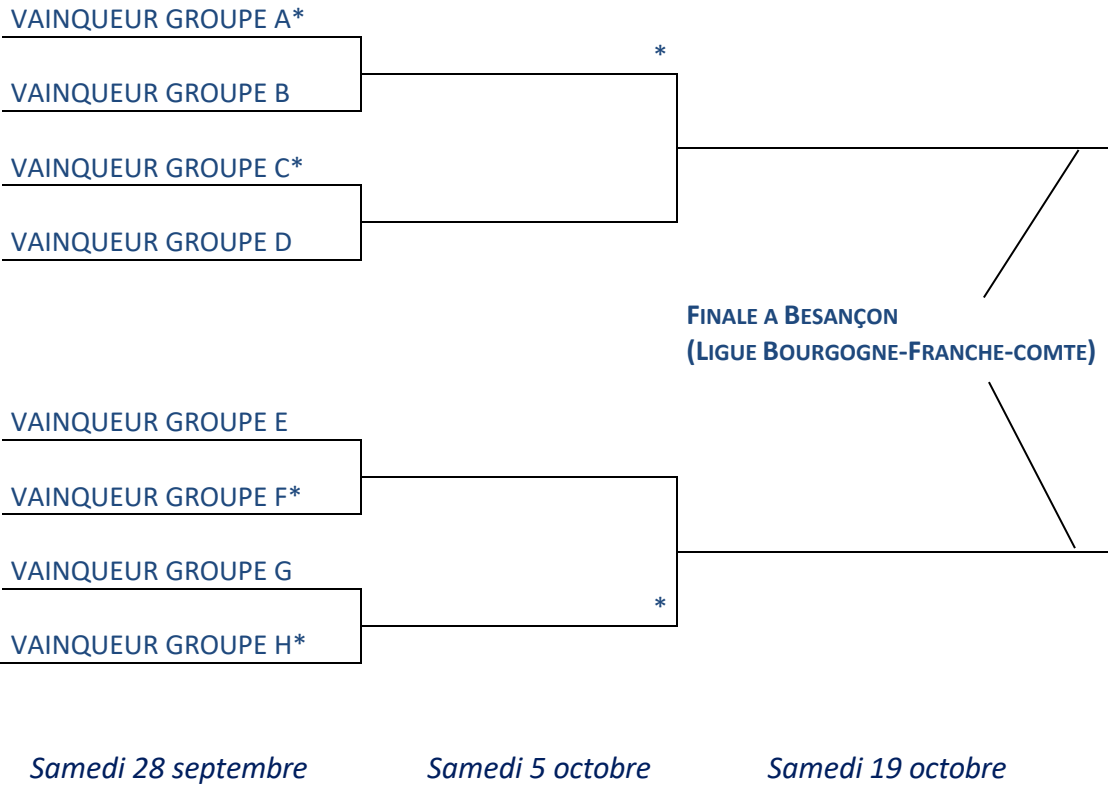
2. SERVICE MEDICAL

Un médecin et un kinésithérapeute doivent pouvoir être joints rapidement, en cas de nécessité, tout au long du week-end.

III. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT

La FFT participera aux frais de juge arbitrage selon l'indemnité habituelle qu'elle versera directement à la ligue.
La FFT indemnifiera forfaitairement les équipes à l'issue du championnat pour les frais d'hébergement et de déplacement (remboursement automatique, aucun justificatif à fournir).

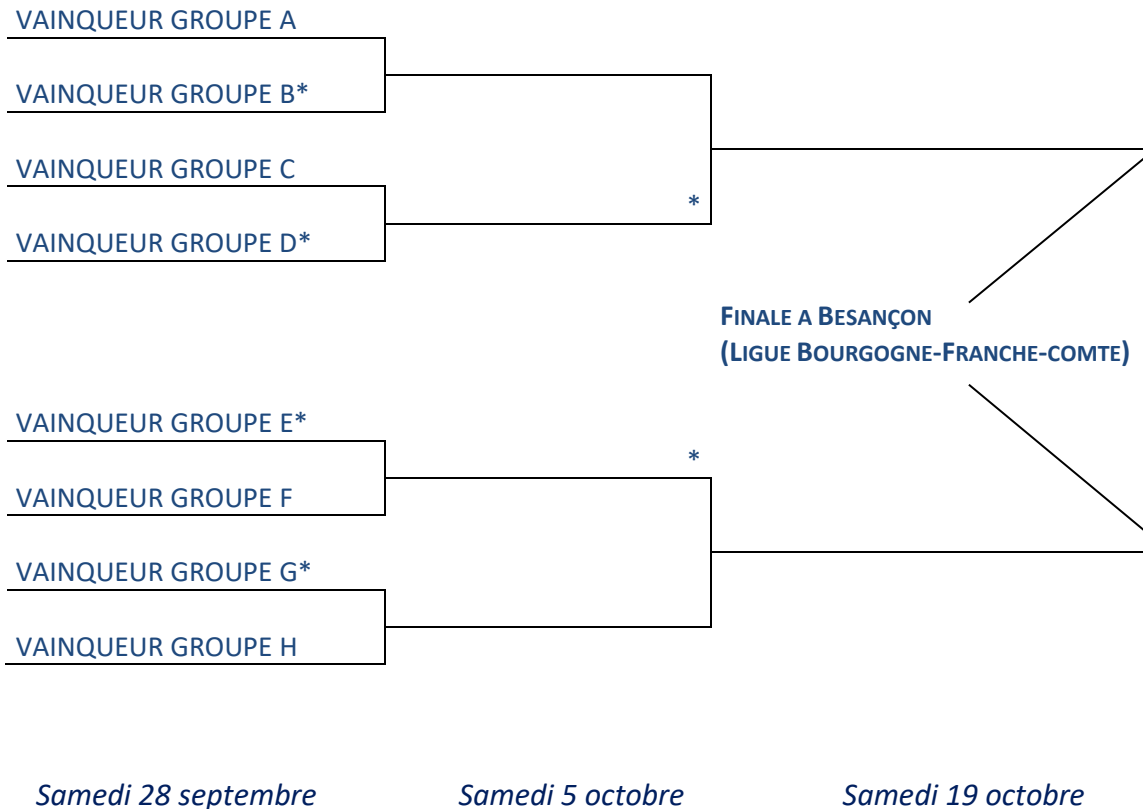
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2025 | 3^E DIVISION FEMININE – TABLEAU FINAL



* Désigne l'équipe qui reçoit

Les 2 équipes finalistes accèdent à la 2^e division l'année suivante.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2025 | 3^E DIVISION MASCULINE – TABLEAU FINAL



* Désigne l'équipe qui reçoit

Les 4 équipes ½ finalistes accèdent à la 2^e division l'année suivante.